



Rapport d'activités

ANNEE 2020





LE MOT DU PRESIDENT

La préservation des rivières et leur restauration écologique, objectifs qui guident l'action du Syndicat Marne Vive depuis sa création, a trouvé une résonance toute particulière en cette année 2020. En mai, à l'issue de semaines contraintes où chacun a dû rester chez soi, confiné, avec peu d'espace de liberté, les bords de Marne ont été parmi les sites où les habitants se sont spontanément retrouvés et ressourcés. Cet élan, constaté de la Seine-et-Marne jusque dans le Val-de-Marne, démontre bien que nos rivières constituent des lieux de nature, vers lesquels nous nous tournons immédiatement pour retrouver de l'espace et une reconnexion avec notre environnement et nous-mêmes.

Cette réappropriation s'est également manifestée sur l'eau, dans l'eau. Nombreux ont été les clubs et les collectivités qui ont saisi le Syndicat pour connaître les possibilités de pratiquer les sports nautiques dès le printemps, tant la pratique est attendue et nécessaire pour le territoire et ses habitants.

L'engouement pour nos rivières ne se dément pas. Il conforte la place et le rôle que le Syndicat Marne Vive doit jouer, avec ses partenaires, pour préserver notre cadre de vie, renforcer la qualité des milieux aquatiques, redonner sa place à l'eau dans nos villes. Tels sont les objectifs du SAGE Marne Confluence et nos responsabilités à l'appliquer et à le relayer ensemble, collectivités, aménageurs, associations.

La reconquête de la baignade en Marne franchira bientôt une nouvelle étape, technique et symbolique, avec le lancement commun à 5 villes du territoire et au Syndicat, des études réglementaires pour maîtriser à terme les pollutions et rouvrir les sites.

Les attentes sont nombreuses, poursuivons collectivement nos efforts pour la Marne et pour ses affluents !

Sylvain BERRIOS

SOMMAIRE

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT	4
AVAL DE LA MARNE	4
Le territoire	4
Les membres du Syndicat en 2020	5
Historique, objectifs et missions	6
Les moyens	8
LE DEPLOIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	9
L'animation des instances : les outils du travail collectif	9
La formulation des avis sur les dossiers, un engagement règlementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement.....	10
L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir	11
Le contrat trames vertes bleues Marne Confluence 2018-2023, 6 années de projets pour la qualité de l'eau et la reconquête écologique.....	11
Poursuite de l'animation « Eaux pluviales », pour faire émerger des projets vertueux	14
Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage.....	15
Le suivi des grandes démarches	15
L'information et la sensibilisation aux enjeux de l'eau	16
L'OBJECTIF BAIGNADE	17
L'accompagnement des villes candidates	17
L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne	18
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs.....	19
L'ANNEE 2020 EN CHIFFRES ET EN IMAGES	20
Répartition du temps passé pour l'animation du SAGE	20
Répartition du temps passé pour l'animation du contrat TVB 2018-2023.....	20
Répartition du temps passé pour l'animation « pluviale »	21
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	22
Bilan financier 2020.....	22
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement	22
Détail des recettes et des dépenses d'investissement.....	22
Principales décisions prises lors des comités syndicaux de 2020 pour le Syndicat Marne Vive	23
Les marchés suivis en 2020.....	24

Illustrations de la page de couverture (de gauche à droite et de haut en bas) : berges restaurées à Noisy-le-Grand, réunion de la Commission Thématique « Eau dans l'Aménagement Urbain » du SAGE, cygnes sur la Marne, berges restaurées au Port de Bonneuil.

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT

AVAL DE LA MARNE

Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive est celui du SAGE Marne Confluence soit **270km²** regroupant **52 communes** réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris) et positionné à l'interface entre le bassin de la Marne et la zone dense de la métropole parisienne.

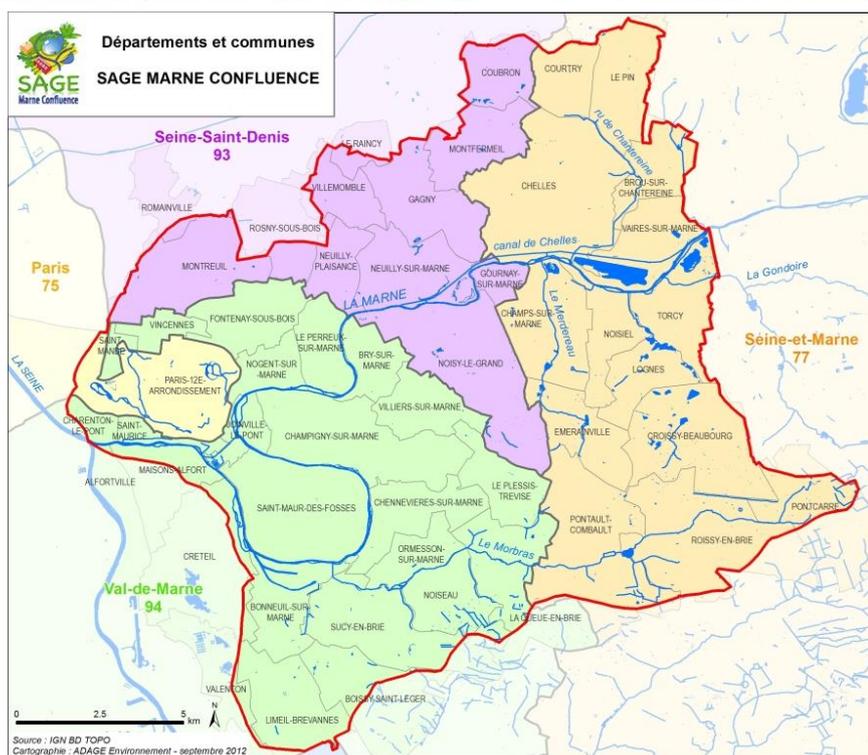


Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive

Les membres du Syndicat en 2020

Après la réorganisation territoriale de 2016, les membres du Syndicat Marne Vive se sont progressivement transformés : les communes ont très majoritairement été remplacées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteuses des compétences eau-assainissement et urbanisme. Le Syndicat Marne Vive est constitué de **7 membres** dont seize représentants siègent au comité syndical. **En 2020, une partie des délégués a été renouvelée à la suite des élections municipales.**

1. Gournay-sur-Marne	M. Eric FLESSELLES, Vice-Président <i>Suppléant M. François DAIRE</i>
2. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne <i>(pour le compte des villes de Brou, Chelles, Courtry et Vaires)</i>	Mme Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente Mme Edmonde JARDIN M. Jacques PHILIPPON <i>Suppléante Mme Colette BOISSOT</i> <i>Suppléante Mme Monique COULAIS</i> <i>Suppléant M. Christian COUTURIER</i>
3. Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois	M. Sylvain BERRIOS, Président M. Michel DESTOUCHES Mme Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente Mme Virginie TOLLARD <i>Suppléante Mme Caroline ADOMO</i> <i>Suppléante Mme Marie-Hélène MAGNE</i> <i>Suppléante Mme Bénédicte MARETHEU</i> <i>Suppléante M. Pierre-Michel DELECROIX</i>
4. Établissement Public Territorial 11 : Grand Paris Sud Est Avenir <i>(pour le compte des villes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil, Chennevières, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson, Sucy-en-Brie)</i>	M. Jean Pierre CHAFFAUD M. Yvan FEMEL M. Bruno HELIN, Vice-Président M. Denis OZTORUN <i>Suppléante France BERNICHI</i> <i>Suppléant M. Bruno CARON</i> <i>Suppléante Mme Françoise LECOUFLE</i> <i>Suppléant M. François VITSE</i>
5. Ports de Paris, Agence Seine Amont à Bonneuil	M. Éric FUCHS <i>Suppléante Mme Sophie MANCA</i>
6. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	Mme Nicole RICHARD <i>Suppléant M. Benjamin CAPOULUN</i>
7. Métropole du Grand Paris	M. Laurent CATHALA M. Arnaud VEDIE <i>Suppléant M. Jean-Pierre BARNAUD</i> <i>Suppléant M. Patrick DOUET</i>

Tableau 1 : liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2020

Historique, objectifs et missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne puis progressivement dans les années 80 en Seine-Saint-Denis.

Encadrés à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière**, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur le territoire, est la ressource en eau de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Le site est riche d'histoire et de culture. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir héberger une biodiversité adaptée et protégée pour faire face au développement urbain et à la densification.

La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive a progressivement diversifié ses actions et s'est doté de différents outils :

- Dès 1994 il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur
- 2000, le Syndicat finalise son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire
- Il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau
- 2002-2007 : le Syndicat anime un **1^{er} contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis dans ce cadre.
- 2005 : il organise avec l'association European River Network (ERN) le premier **Big Jump** sur la Marne
- 2008 : les enjeux se sont renforcés, notamment avec le développement du Grand Paris. Le Syndicat s'engage à élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**, document stratégique et de planification dans le domaine de l'eau et réalise une étude préliminaire
- 2010 : le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence
- 2010 : **un 2^{ème} contrat de bassin 2010-2015**, est ouvert aux villes non membres du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106 M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le Ru de Chantereine
- 2015 : le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne

- En 2017 : il modifie ses **statuts** pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement
- 2018 : le **SAGE Marne Confluence** est approuvé le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques
- 2018 : un nouveau **contrat d'actions** « Trame vertes et bleues » 2018-2023 est signé en octobre 2018 regroupant 22 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'action de 98 millions d'euros
- 2019 : une nouvelle animation, « **l'animation pluviale** » est assurée par le Syndicat Marne Vive, elle permet de sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et de faire évoluer le volet pluvial des projets
- 2019 : le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
- 2020 : le SAGE entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre et le Syndicat poursuit son développement pour accompagner les porteurs de projets.



Figure 3 : Ouverture d'une vanne sur le Bras du Chapitre, impact en Marne



Figure 2 : Arpentage sur l'ex-VDO

L'objectif du Syndicat est de défendre les intérêts multiples de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce grâce à différents outils : les contrats d'actions, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump

Ses statuts (2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ».

Le Syndicat a pour mission d'accompagner ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et il suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive **dispose d'un programme d'études sur la Marne**, afin de mieux la connaître et identifier ses forces et ses vulnérabilités.

Il suit également les grands projets du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE.

Le Syndicat Mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

Les moyens

En 2020, l'équipe technique est constituée de 6 personnes :

- 3 ingénieurs : animation du contrat d'actions, animation du SAGE Marne Confluence, animation pluviale ;
- 1 responsable administratif (mise à disposition à temps plein, par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;
- 1 directrice ;
- 1 chargée de mission auprès du Président (mise à disposition à temps partiel 50%, cadre de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés).

Les locaux : historiquement hébergée dans des bureaux situés dans l'hôtel de Ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'équipe technique et administrative du Syndicat est désormais située au **77 quai de la Pie, en bord de Marne**, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville.



Figure 4 : Maison de la Nature, qui accueille les locaux du Syndicat à Saint-Maur-des-Fossés

Figure 5 : Adaptation des moyens de communication interne



Le **budget** de 2020 s'est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 47 154,54 € en investissement et 1 027 957,38 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires à hauteur de 321 606,50 € ; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2019 à 0,36€ / habitant pour les communes et 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions à hauteur de 192 273,50 € sur les dossiers d'études et les postes.

Face au contexte sanitaire exceptionnel, l'activité du Syndicat a été modifiée en cours d'année. L'équipe s'est pleinement mobilisée, notamment lors des 2 confinements, pour répondre aux sollicitations des membres et des partenaires, respecter ses engagements réglementaires vis-à-vis du SAGE et contractuels vis-à-vis des financeurs, et poursuivre ses missions de service et de conseils pour la préservation des milieux aquatiques. Les contraintes liées aux restrictions de réunions multi-partenaires, qui font l'essence du Syndicat fondé sur la mise en réseau des acteurs, ont entraîné une réorientation des missions pour se focaliser sur les analyses de projets et la création d'outils. Cette mobilisation a permis de se doter dès l'été d'outils de visioconférence et de matériel informatique adaptés, réouvrant ainsi, dans la durée, les perspectives de l'animation territoriale, malgré un contexte sanitaire complexe.

LE DEPLOIEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Le SAGE Marne confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. En 2020, il est donc entré dans sa troisième année de mise en œuvre. L'implication du Syndicat dans les projets de territoire depuis 3 ans et son regard vis-à-vis de la mise en œuvre permet d'évaluer les modalités d'application du SAGE, les thématiques appréhendées pleinement et celles qui méritent un accompagnement et des clés à élaborer.

L'année 2020 a été marquée par :

- un accompagnement territorial particulièrement appuyé pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE ;
- la création d'outils à destination des collectivités et des porteurs de projet pour faciliter la prise en main du SAGE, intégrer ses exigences et valoriser les opportunités qu'il offre dans les projets du territoire ;
- la volonté d'apporter aux porteurs de projets une expertise technique sur les thématiques prioritaires du SAGE et accompagner, soutenir leur déclinaison opérationnelle ;
- le respect des engagements réglementaires en tant que structure porteuse du SAGE (dossiers Loi sur l'Eau), couplé à une expertise technique apportée à la CLE (analyses) ;
- la poursuite de l'animation territoriale et une mobilisation confirmée des acteurs du bassin versant, malgré un contexte sanitaire complexifiant les échanges multi-partenaires et les débats.

L'animation des instances : les outils du travail collectif

La crise sanitaire a bouleversé l'animation des instances du SAGE, avec des difficultés techniques à tenir des réunions à public nombreux et selon des modalités à distance complexifiant les échanges.

Toutefois, le Syndicat a tenu à réunir la Commission Locale de l'Eau, dans un format adapté sans vote et à distance, suite à son renouvellement partiel après les élections municipales de 2020, afin de présenter le SAGE, ses enjeux et le rôle de la CLE aux nouveaux élus. La réunion a également été l'occasion de faire un état d'avancement de la mise en œuvre depuis 2019 à l'ensemble des membres de la CLE. Elle a permis de poser sans attendre les jalons d'une nouvelle période 2021-2023, dont les modalités de mise en place seront discutées avec la CLE à partir de 2021.



Figure 6 : Réunion à distance de la CLE

La réunion a permis d'aborder les points suivants :

- Présentation du SAGE Marne Confluence
- L'action des acteurs Marne Confluence en phase de mise en œuvre
 - La mise en compatibilité des documents d'urbanisme
 - Les observations et les avis sur les dossiers Loi sur l'Eau
 - L'évolution des projets d'aménagement
 - Les porteurs de projets locaux, acteurs du SAGE et le SMV en appui
 - Résultats et bilans de l'action de l'animation 2019/2020
- Les perspectives 2021 – préparation de la CLE d'installation

La mobilisation a été forte, avec 60 participants représentant 50 entités.

La Commission Thématique « Eau dans l'Aménagement Urbain » a également été réunie, le 15 octobre 2020, avec l'appui des CAUE. L'objectif de la réunion était de sensibiliser les acteurs de la CLE à la mise en place de techniques de gestion à la source des eaux pluviales, comme le demande le SAGE et son Objectif Général 1. L'ordre du jour et le choix des intervenants ont été élaborés en lien très étroit et en complémentarité avec les CAUE 93 94 et 77 (cf. convention Plan de Paysage plus bas).

La diversité des retours d'expériences a permis à chaque participant de s'identifier aux intervenants : une commune, un aménageur, un maître d'œuvre... dans chaque département du SAGE. Chaque intervenant a été questionné sur les leviers qui lui ont permis de développer le projet, les motivations, les clés de la réussite, mais également les difficultés rencontrées. Puis, un temps d'échanges s'est tenu pour présenter les aides financières et l'offre d'accompagnement SMV / CAUE pour soutenir les porteurs de projets locaux. **Des débats ont été menés sur la place de l'eau en ville, l'attachement des habitants à leurs quartiers et le fait que désormais, on puisse et/ou l'on doive associer « eau dans la ville » à « cadre de vie ».**

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation du SAGE, en lien notamment avec les thématiques de la commission
- Séquence 1 : Table ronde « Ville, Eau, Paysage, retours d'expériences inspirants »
 - Animateur : CAUE93 – Observateur : Agence ATM
 - Intervenants : Ville de Montreuil, SADEV94 et ArcAme, Aménagement 77
- Séquence 2 : Les outils et les moyens pour progresser
 - Animateur : SMV
 - Intervenants : AESN / Région, SMV / CAUE, Ports de Paris

La mobilisation lors de ces 2 réunions a été très bonne malgré le contexte sanitaire, soulignant une fois de plus l'intérêt des acteurs du territoire pour le SAGE et les perspectives d'évolutions qu'il offre dans le domaine de la préservation des milieux naturels, au sein de cet espace urbain dense.

La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau, dans des délais contraints. L'objectif est d'analyser la compatibilité voire la conformité du projet avec le SAGE.

En 2020, **la CLE a été saisie sur 1 dossier soumis à Autorisation Environnementale** et le Syndicat a également analysé **9 dossiers soumis à Déclaration** au titre de la Loi sur l'Eau sur 35 dossiers réceptionnés pour information.

De plus, **un tableau récapitulatif des dossiers Loi sur l'Eau soumis à Déclaration pour laquelle la CLE a été informée est désormais mis en ligne sur le site du SAGE. Les avis émis par la CLE sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale sont également téléversés sur le site internet** ; pour rappel, l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire consultable par le public lors des enquêtes publiques.

Au-delà des missions réglementaires, le Syndicat accompagne également des porteurs de projets soumis aux articles du Règlement du SAGE pour aider à la mise en conformité des opérations. Ainsi, à l'occasion du dépôt de permis de construire de plus de 1 000m² sur les bassins versants des affluents, le Syndicat peut émettre des observations techniques, sur demande des services urbanisme et/ou des pétitionnaires. En 2020, **22 analyses ont été rendues, en progression de 144% par rapport à 2019.**

L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE doit réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles / conformes avec le SAGE dès leur conception.

En 2020, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion et d'analyse pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens et du projet de territoire que le SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport du territoire aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

- Aussi, le Syndicat a poursuivi son travail d'accompagnement et de sensibilisation des collectivités en charge des documents de planification, par **des courriers, des réunions d'information et des analyses approfondies** de Plans Locaux d'Urbanisme en procédure de révision / modification. Les entités en charge des **PLU intercommunaux** ont également été sensibilisées et un Groupe de Travail dédié a été réuni le 24 juillet sur ce thème.
- **Une grille d'analyse** des documents d'urbanisme avec le SAGE a été créée et diffusée, afin de permettre aux collectivités compétentes de repérer, dans chaque pièce du document d'urbanisme, où et comment le SAGE peut être traduit.
- Enfin, par le biais d'une convention, le Syndicat et les CAUE 77, 93 et 94 ont **engagé une analyse des 52 PLU du territoire du SAGE**. L'objectif est d'identifier, à l'échelle du SAGE et des EPCI, si des thématiques spécifiques sont à renforcer pour assurer la compatibilité avec le SAGE, et le cas échéant, préciser les leviers et les approches possibles. Les résultats seront présentés en 2021 aux collectivités.



Figure 7 : le ru du Merdereau (77)

Le contrat trames vertes bleues Marne Confluence 2018-2023, 6 années de projets pour la qualité de l'eau et la reconquête écologique

Le contrat d'actions Trames vertes et bleues Marne Confluence "Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville" 2018-2023 constitue l'un des outils contribuant à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant. Il a été établi et signé par **22 entités, son montant global est de 98 Millions €**, répartis en 4 objectifs :



- **A : RESTAURER LE MILIEU NATUREL ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE : 15M€**



- **B : MAITRISER LES RUISSELLEMENTS EN CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE : 14M€**



- **C : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX ET PROTEGER LA RESSOURCE : 68M€**



- **D : COORDINATION DES ACTIONS, SUIVI ET COMMUNICATION : 0,4M€**

15 PORTEURS DE PROJETS	
Etablissement Public de Territoire Est Ensemble (EPT EE)	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Grand Est (EPT GPGE)	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (EPT GPSEA)	
Etablissement Public de Territoire Paris Est Marne et Bois (EPT PEMB)	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	
Ville de Chelles	
Ville de Noisy-le-Grand	
Ville de Paris	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM)	
Syndicat Marne Vive (SMV)	
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93)	
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Marne	
HAROPA Ports de Paris	
Société d'Aménagement et de Développement des Villes du Val-de-Marne (SADEV94)	
Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)	
3 FINANCEURS	
	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
	Région Île-de-France
	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (CD77)
4 PARTENAIRES	
	Eau de Paris
	Métropole du Grand Paris (MGP)
	Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)
	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

15 porteurs de projets ont inscrit des opérations dans ce contrat et bénéficient ainsi des **financements priorités** des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département de la Seine-et-Marne. 4 partenaires impliqués dans la préservation de la qualité écologique de la Marne soutiennent également la démarche. **En 2020 s'est engagée la procédure pour intégrer un nouveau signataire, le Département du Val-de-Marne. Cette intégration permet de réunir au sein d'une même programmation pour la Marne et ses affluents l'ensemble des Départements concernés par le SAGE et d'assurer une cohérence des interventions des acteurs locaux, notamment en matière d'assainissement.**

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du contrat.

Afin de faciliter l'émergence des opérations et leur financement, l'animation apporte un soutien technique aux porteurs de projet, en :

- Apportant une expertise technique sur les dossiers ;
- Fournissant des études et des données disponibles ;
- Sensibilisant les maîtres d'ouvrages aux enjeux de compatibilité voire de conformité des projets avec le SAGE ;
- Rapprochant les porteurs de projets, les financeurs et les services en charge des procédures réglementaires ;
- Participant à la constitution des réseaux d'acteurs sur les projets.

En 2020, malgré le contexte sanitaire complexifiant l'animation des groupes de travail et ayant ralenti les contacts avec les porteurs de projet, **7 opérations sur les milieux naturels et 1 opération sur l'assainissement ont pu être accompagnées par Marne Vive**, avec un accent particulier mis sur les affluents Morbras et Chantereine considérés comme des milieux prioritaires au titre du contrat.

Le comité de pilotage du Contrat a été réuni en visioconférence le 16 novembre, avec une bonne participation (77% des signataires).

La dynamique du contrat est toujours bonne, avec, fin 2020, 79% des actions inscrites qui ont été lancées et près de 60% des montants financiers prévus depuis 2018 qui ont été engagés. L'intégration de nouvelles actions au moment du bilan mi-parcours sera proposée en 2021, plusieurs signataires ayant d'ores et déjà partiellement achevé leurs programmes.

L'accompagnement du Syndicat s'avère souvent décisif pour :

- sensibiliser et convaincre de l'utilité de l'action ;
- s'assurer des conditions techniques, administratives, financières pour démarrer l'opération ;
- accompagner, orienter et défendre le projet tout au long de son processus.

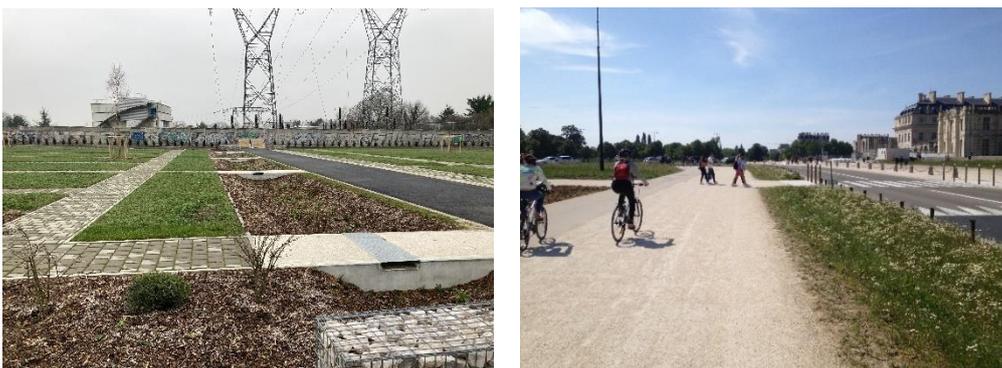


Figure 8 : Actions inscrites au Contrat : Extension du cimetière à Chelles et Esplanade Saint-Louis à Paris après travaux

Poursuite de l'animation « Eaux pluviales », pour faire émerger des projets vertueux

La gestion à la source des eaux pluviales figure parmi les thématiques prioritaires du SAGE Marne Confluence. Dès 2019, le Syndicat a mis en place, avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une animation thématique dédiée. Cette animation résolument opérationnelle s'adresse à tout porteur de projets (collectivités, aménageurs, bailleurs...). Elle vise à susciter, faire émerger, dynamiser et suivre les actions de gestion intégrée des eaux pluviales qui concourent à la mise en œuvre du SAGE. Le SMV se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire et un relai territorial de l'Agence de l'eau et depuis 2020 de la Région Île-de-France également.

La volonté en 2020 était à la fois de poursuivre le travail de sensibilisation des porteurs de projets mais également de renforcer l'expertise apportée sur les opérations.

Ainsi, en 2020 :

- **12 nouvelles communes** sensibilisées et accompagnées en plus des 19 communes déjà rencontrées en 2019 et pour lesquelles les actions ont été suivies en 2020 (priorité donnée sur les bassins versants des affluents Morbras et Chantereine au regard des objectifs de qualité d'eau, et sur les bassins-versants ultra-prioritaires au regard de l'objectif baignade – ru Saint-Baudile et ru de la Lande) ;
- **4 EPT et 1 CA à nouveau suivis** en 2020 dans le champ de leurs compétences en aménagement et assainissement.
- **14 nouveaux aménageurs/bailleurs/promoteurs** sensibilisés et accompagnés en 2020, en complément des 10 déjà rencontrés en 2019.

Au global, le réseau d'acteurs suivis par l'animateur « eaux pluviales » est constitué de **plus de 300 contacts**. Ce sont désormais plus de 180 projets d'aménagement / de travaux identifiés lors des échanges, dont plus de la moitié peuvent présenter des potentialités de désimperméabilisation ou déconnexion à court/moyen/long terme. **Au cours de l'année 2020, environ 10 projets ont été aidés ou ont fait l'objet de contacts avancés avec l'AESN dans l'optique d'une demande de subvention. De plus, le travail d'animation devrait permettre de faire aboutir une quinzaine de projets par le dépôt d'une demande d'aide courant 2021.**

Sur la période 2018-2020, 86 000m² ont fait l'objet d'une déconnexion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle) par les signataires du contrat Marne Confluence 2018-2023.

Ces résultats positifs témoignent de l'intérêt des acteurs locaux pour la démarche, en quête d'informations et de financements et ce, dans le contexte général d'une année 2020 particulièrement contrainte.



Figure 9 : Gestion des eaux pluviales à Joinville-le-Pont et sur un projet d'aménagement (EPSVE)

Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage

En janvier 2019, la Commission Locale de l'Eau a approuvé la stratégie et le plan d'action du Plan de Paysage Marne Confluence. Ce plan vient compléter le SAGE par une approche plus sensible des sujets liés à l'eau et invite à se poser les bonnes questions sur les manières de penser l'urbanisme et l'aménagement.

Afin de concrétiser la mise en œuvre du Plan de Paysage, une convention a été signée en 2019 entre les CAUE 77, 93 et 94 et le Syndicat Marne Vive. Au cours de l'année 2020, ce partenariat a permis :

- De présenter le SAGE aux architectes conseils des CAUE, afin qu'ils puissent eux-mêmes diffuser les orientations à l'occasion de leurs missions d'accompagnement et de conseils aux collectivités ou aménageurs privés, et devenir des « ambassadeurs » du SAGE ;
- De débiter **l'identification d'études de cas inspirants**, sur lesquels les CAUE pourraient apporter une expertise au regard des paysages de l'eau. Des prises de contact ont été réalisées au fil de l'année avec des acteurs locaux pour déterminer des cas possibles. Cette action sera concrétisée en 2021.
- **D'intégrer l'expertise des CAUE sur l'analyse des documents d'urbanisme** et la commission thématique « Eau dans l'Aménagement Urbain » (cf. supra).



Figure 10 : Arpentage ex-VDO

L'année 2020 n'a malheureusement pas été très propice aux visites de terrain en raison du contexte sanitaire, elles seront reportées en 2021 si les conditions le permettent.

Le suivi des grandes démarches

Le Syndicat Marne Vive s'implique également dans le **suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supraterritoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques**. L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne, à ses affluents, et tiennent compte des prescriptions et intentions du SAGE Marne Confluence.

Des partenariats ont été reconduits avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France, le Cluster Eau Milieux Sols et l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Île-de-France.

Le Syndicat Marne Vive s'est impliqué en 2020 dans les démarches Plan Climat Air Energie Territoriales du périmètre, les Ateliers de l'Atlas de la Biodiversité de la Métropole du Grand Paris, l'étude « Soutien d'étiage » de l'EPTB Seine grands Lacs, les comités partenariaux du CD94 sur la Charte de l'Arc Boisé et les Espaces Naturels Sensibles, la contribution à l'Etat des Lieux du Bassin Seine Normandie, la cartographie des Techniques Alternatives à la gestion des eaux pluviales de l'Institut Paris région, la cartographie des zones humides par le CD77/ DDT77, ainsi que dans les groupes de travail établis par la Préfecture de Région et la Ville de Paris relatifs à l'ouverture des baignades en Seine et en Marne (thématiques pluvial, branchements, connaissances).

L'information et la sensibilisation aux enjeux de l'eau

Du fait du contexte sanitaire particulier en 2020, la transmission des connaissances au grand public, qui fait partie des missions du Syndicat, n'a pas pu être conduite comme c'est le cas lors d'une année habituelle.

Toutefois, le Syndicat Marne Vive a participé à la mise en place d'un parcours commenté avec le CAUE 94 « Archipel francilien – petit guide de voyage en Ile de France : architecture du Val-de-Marne de Maisons-Alfort à Joinville Le Pont » (www.archipelfrancilien.fr)

De plus des interventions auprès de publics spécialisés ont pu être menées grâce aux visioconférences, notamment lors :

- des « Rencontres techniques 93 », à destination notamment d'interlocuteurs techniques du territoire Marne Confluence – « Cycle de l'eau et biodiversité en ville » ;
- du « Séminaire national SAGE » – « Résilience des territoires, paysage et cadre de vie »
Promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales

Le Syndicat intervient également ponctuellement au sein des établissements d'enseignement, notamment en 2020 dans un Master 2 de l'Université Paris Est-Créteil.

L'OBJECTIF BAINNADE

Objectif fondateur du Syndicat, fédérateur des acteurs du territoire et identifié dans l'Objectif Général 2 du SAGE Marne Confluence, la question de la baignade alimente de nombreuses actions du Syndicat Marne Vive.

Objectif général 2 du SAGE :

« Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour à la baignade en Marne en 2022 , sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences de la directive cadre sur l'eau ».

En 2020, le Syndicat a :

- Etabli les premiers jalons de la mise en place des profils de baignade en Marne, outils réglementaires nécessaires pour les villes candidates à la réouverture et utiles pour identifier, résorber et maîtriser les pollutions ;
- Poursuivi l'acquisition de connaissances sur la qualité bactériologique de la Marne et établi un protocole inédit sur la métropole parisienne concernant les cyanobactéries ;
- Elargi ses partenariats avec le monde universitaire ;
- Confirmé son engagement dans la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne, pilotée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris.

L'accompagnement des villes candidates

En 2020 a été lancée la rédaction du cahier des charges pour l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat « Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade ». Cette étude sera accompagnée par une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, débutée à l'été 2020.

Ce lancement correspond à une nouvelle étape, symbolique et technique, dans la perspective de l'échéance 2022 et au-delà. En effet, l'étude devra permettre d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne au droit des 5 sites candidats et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées. Dès que la qualité de l'eau requise pour la baignade sera atteinte, les 5 Villes disposeront également de la trame des documents réglementaires à déposer aux services de l'Etat. Enfin, cette étude sera l'occasion de créer des lieux d'échanges sur la baignade entre collectivités concernées et de passer en revue les exigences réglementaires liées à l'usage baignade.

Fin 2020, les 5 Villes (Chelles, Nogent-sur-Marne, Champaign-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice) et le Syndicat se sont accordés sur le contenu des missions et l'organisation de l'étude, qui sera lancée en 2021.

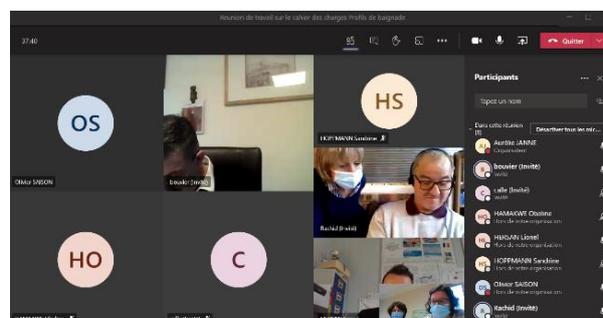
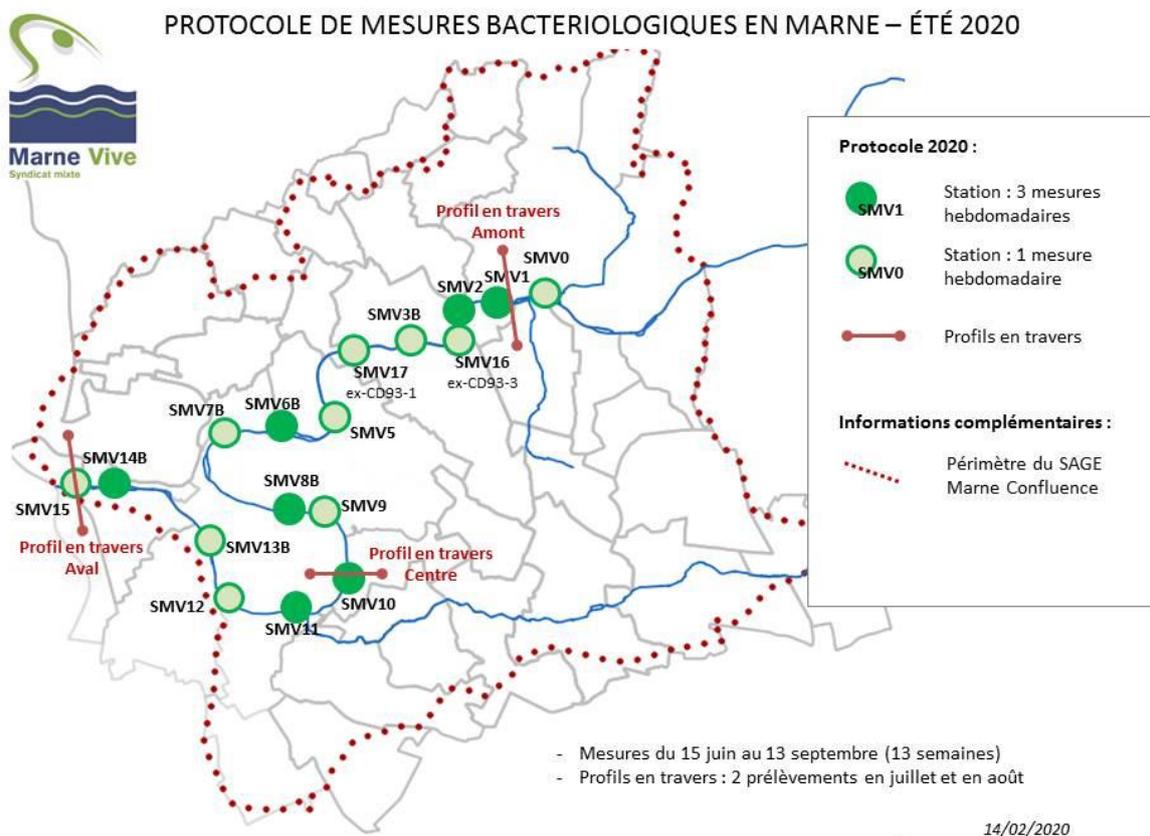


Figure 11 : Réunion de travail avec les 5 communes candidates à la baignade en Marne

L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutée en 2015, **les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais chaque été pour évaluer l'état de la qualité de la Marne** au regard des paramètres visés par la directive européenne Baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier le chemin qu'il reste à parcourir pour espérer l'atteinte d'une eau de qualité règlementaire, mais également de comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les variations observées.

En 2020, 17 stations ont été investiguées, du 15 juin au 13 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 3 fois par semaine, selon que le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade. Des prélèvements depuis 3 ponts ont également été réalisés, afin d'évaluer la variabilité de la qualité entre les 2 rives et le centre du lit de la Marne.



Ces données alimenteront les études de profils de baignade en 2021. Elles sont également partagées avec des scientifiques du Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains, spécialistes de la microbiologie, afin d'évaluer la dynamique bactériologique de la Marne et comprendre l'origine de ses variations.

En 2020, le Syndicat Marne Vive a également orienté ses recherches sur les cyanobactéries, organismes vivants susceptibles de dégrader la qualité des eaux de baignade. Un partenariat a été mené avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour co-encadrer un stage de Master 2 intitulé « *Pour une ouverture de la baignade en Marne - Recherche des risques potentiels sur le milieu et réponses aux exigences sanitaires* ». Un protocole de mesures a été élaboré et validé par l'Agence Régionale de Santé. Les analyses ont été réalisées sur les sites de baignade candidats et **aucun dépassement de seuil n'a été identifié au cours de l'été.**

De plus, par l'intermédiaire de prises de contacts avec des sites de baignade ouverts en France et à l'étranger, le stage a cherché à identifier **les modalités d'ouverture conciliant à la fois l'usage baignade et la préservation des milieux naturels**. Des pistes de travail et de réflexion ont été proposées.



Figure 12 : Prélèvements d'eau de la Marne pour évaluer les cyanobactéries

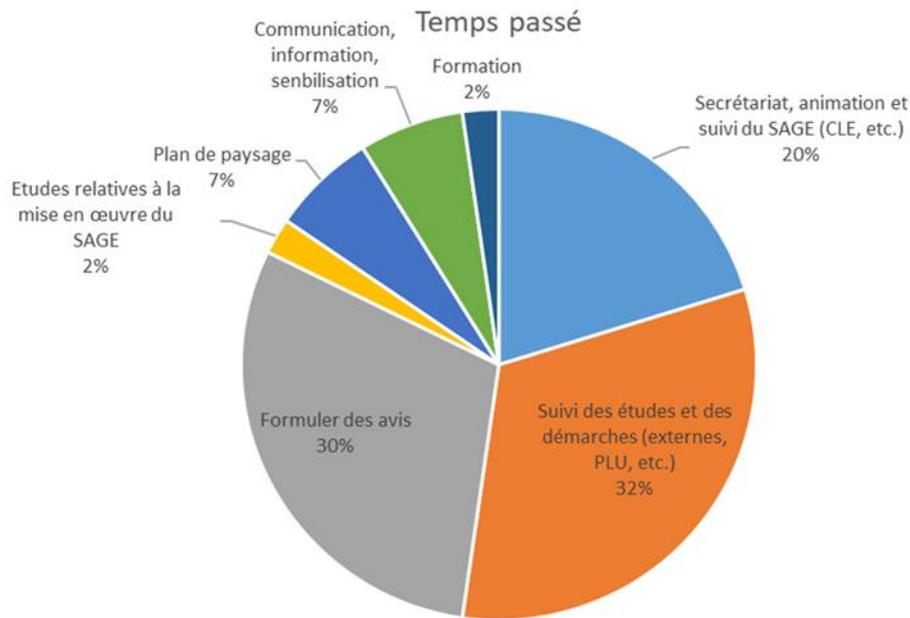
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

Exceptionnellement et du fait du contexte sanitaire, l'opération européenne « BIG JUMP » a été annulée en 2020 et n'a donc pas été relayée sur la Marne. La sensibilisation et le partage de l'objectif avec les habitants n'ont pas pu être menés comme lors d'une année habituelle.

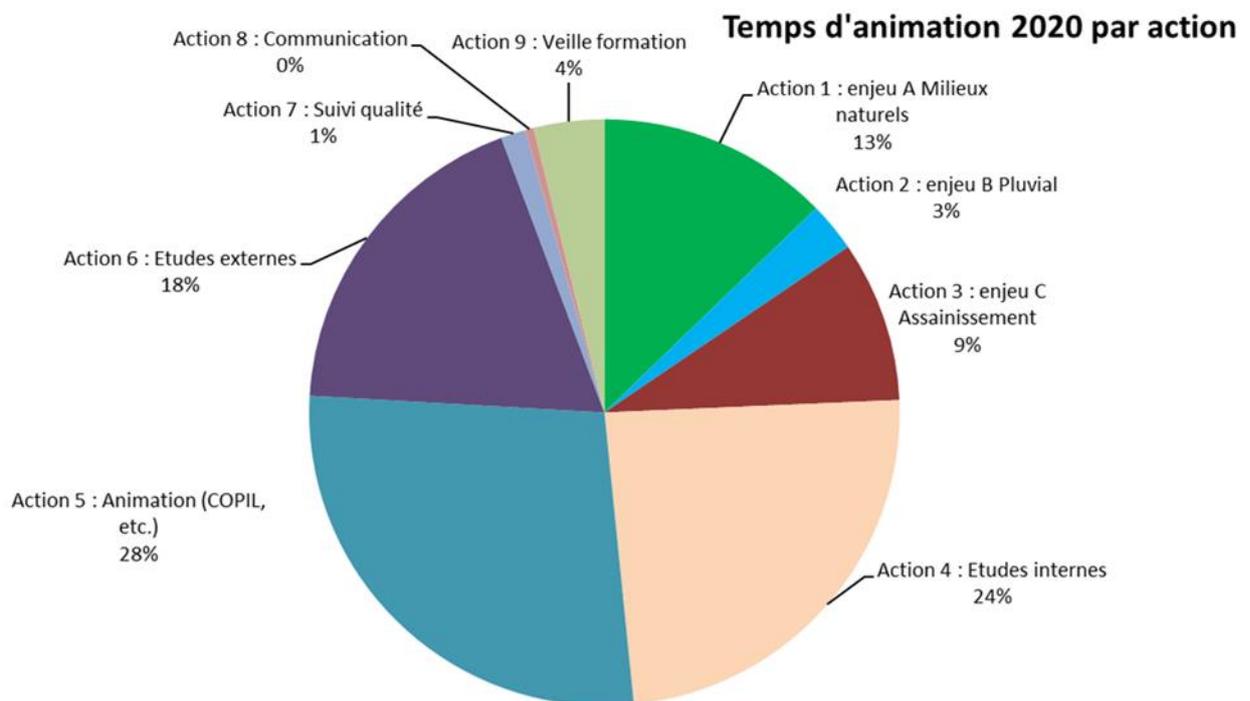
Au niveau métropolitain, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête de baignades en Seine et en Marne en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux groupes de travail dédiés. A cette échelle, la mobilisation de l'ensemble des partenaires est essentielle et permet une mutualisation des analyses et des solutions, bénéfiques à chaque bassin versant.

L'ANNEE 2020 EN CHIFFRES ET EN IMAGES

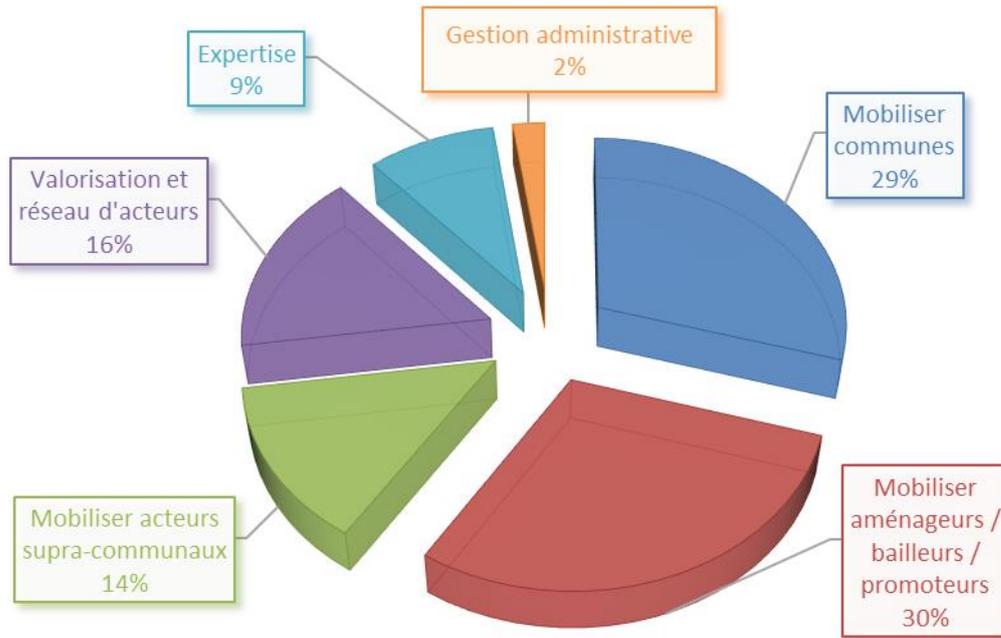
Répartition du temps passé pour l'animation du SAGE



Répartition du temps passé pour l'animation du contrat TVB 2018-2023



Répartition du temps passé pour l'animation « pluviale »



Près de 220 réunions

- 3 comités syndicaux, dont un de renouvellement
- 1 CLE avec 65 % de représentation
- 1 commission thématique du SAGE réunissant 60 personnes
- Pour le suivi des projets du contrat : 60 réunions
- Pour la sensibilisation des enjeux sur le pluvial : 80 réunions
- Pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et les projets d'aménagement : 12 réunions
- Pour la baignade : 15 réunions

Les documents produits : 32 avis et 7 outils produits pour l'appropriation des données et des enjeux du SAGE et de la baignade

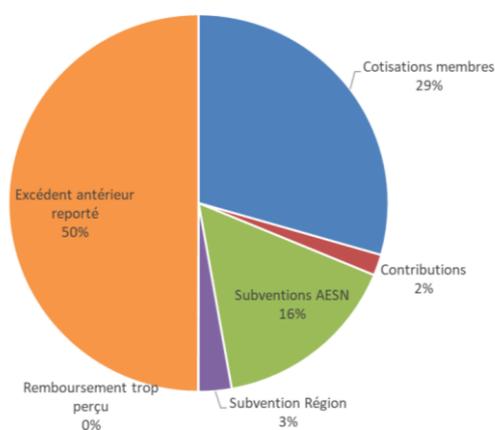
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Bilan financier 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	50 332,54 €	1 029 015,62 €
DEPENSES	6 336,98 €	350 659,82 €
EXCEDENT / RESULTAT	43 995,56 €	678 355,80 €

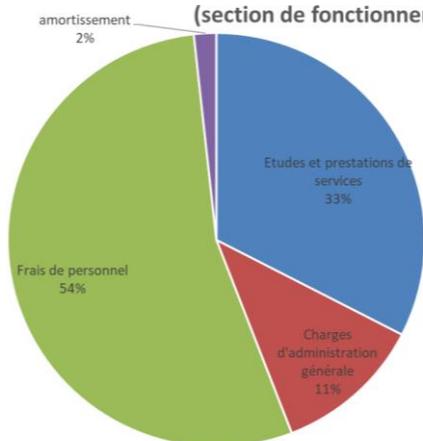
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

Total des recettes réalisées en 2020
(section de fonctionnement)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
Cotisations membres	302 959,00 €
Contributions volontaires	18 463,00 €
Subventions AESN	164 281,00 €
Subvention Région	28 984,45 €
Excédent antérieur reporté	514 087,38 €
Remboursement trop perçu	240,79 €
TOTAL	1 029 015,62 €

Total des dépenses réalisées en 2020
(section de fonctionnement)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
Etudes et prestations de service	116 209,73 €
Matériels et fournitures	3 234,22 €
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives	5 887,46 €
Primes d'assurances BJ + RC	712,99 €
Honoraires	- €
Documentation technique et générale	785,00 €
Formation professionnelle	2 055,00 €
Annonces et insertion	5 838,68 €
Indemnités	98,06 €
Frais de transports et de mission	125,30 €
Frais de réceptions	95,41 €
Frais d'affranchissement	795,42 €
Redevances	1 202,26 €
Cotisations (associations)	14 332,52 €
Frais de personnel	193 108,85 €
Frais financiers	0,92 €
Amortissement	6 178,00 €
Catalogues et imprimés, publications	- €
TOTAL	350 659,82 €

Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2019 reporté	44 154,54€	Matériel de bureau et d'informatique	5 711,48€
Autres installations matériel et outillage technique	2 843,00€	Mobilier	625,50€
Amortissement : matériel de bureau et informatique	1 789,00€		
Amortissement : mobilier	1 546,00€		
TOTAL	50 332,54€	TOTAL	6 336,98€

Principales décisions prises lors des comités syndicaux de 2020 pour le Syndicat Marne Vive

(La Commission Locale de l'Eau n'ayant pu se tenir de manière formelle du fait du contexte sanitaire, aucune décision n'a pas pu être prise dans cette instance en 2020).

Séance du 3 février 2020

Rapport n° 1 - Vote - Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 6 décembre 2019
Rapport n° 2 – Communication des arrêtés pris par m. Le Président
Rapport n° 3 - Vote – Approbation de l'affectation provisoire de résultat de l'exercice 2019 du budget du syndicat marne vive
Rapport n° 4 - Vote – Approbation du programme prévisionnel d'actions 2020
Rapport n° 5 - Vote – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2020
Rapport n° 6 - Vote – Approbation du contrat rgpd avec infocom'94
Rapport n°7 - Information : mise en place d'un outil cartographique dynamique pour la mise en œuvre du sage (webmapping)

Séance du 11 juin 2020

Rapport n°1 - vote - Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 3 février 2020
Rapport n°2 - communication des arrêtés pris par m. Le Président
Rapport n°3 – Avis sur le compte de gestion 2019 présenté par le comptable public
Rapport n°4 - Vote : Approbation du compte administratif 2019
Rapport n°5 - Vote : Approbation de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2019 du budget du syndicat marne vive
Rapport n°6 - Vote - Renouvellement de l'adhésion à l'association « arceau » pour l'année 2020

Séance du 21 septembre 2020

Rapport n°1 - Vote – Election du/de la président(e) du comité syndical
Rapport n°2 - Vote – Election des vice-présidents(e)s, membres du Bureau du comité syndical
Rapport n°3 - Vote - Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 11 juin 2020
Rapport n°4 - Communication des arrêtés pris par M. le Président
Rapport n°5 – Vote – Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président du syndicat
Rapport n°6 - Vote - Désignation du représentant du Syndicat Marne Vive pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE)
Rapport n°7 - Vote : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des représentants à la commission d'appel d'offre
Rapport n°8 - Vote : Approbation du rapport d'activités du syndicat et des rapports de cellules pour l'année 2019
Rapport n°9 - Vote : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020
Rapport n°10 - Vote : Renouvellement de la participation du Syndicat Marne Vive pour l'année 2020 au comité des partenaires de l'Agence Régionale pour la Biodiversité
Rapport n°11 - Vote : Subvention à la fédération des associations de défense de l'habitat fluvial

Les marchés suivis en 2020

	Objet et nature des marchés	Montant du marché	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé en 2020	Aide financière
2020-02	Campagne de mesures bactériologiques en marne	85 596€ TTC	2020/2021/2022	DSEA 94	73 598,17€	- 80% AESN (base : 205 785€ pour 3 ans)
2020-03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de profils de baignade sur le territoire marne confluence	92 232€ TTC	2020/2021/2022	SEPIA Conseils	15 477,90€	- 80% AESN (Base 31 616€

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1 : réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2 : améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

Objectif général 4 : reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5 : se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

* Directive Cadre sur l'Eau

CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



2022 : objectif baignade
Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



Les paysages de l'eau au coeur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)



Syndicat Marne Vive

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

www.marne-vive.com

www.sage-marne-confuence.fr